

CANNABIS CASIER

Par Profil supprimé Postée le 07/08/2018 13:00

Bonjour,

J'ai été arrêtée dans une ville voisine avec un peu de cannabis sur moi (le chauffeur était positif à l'alcotest mais les flics l'ont laissé partir en voiture et m'ont emmené moi.. du n'importe quoi!!!! ????) Bref. Le policier m'a dit que si je payais une amende et que je participais à un stage de prévention ça ne figurerait pas dans mon casier. Je me suis rendue compte aujourd'hui (plus d'un an après) que ça figure dans mon casier !!! J'ai appelé le commissariat et le policier me dit " ah ba je sais pas comment ça se fait je peux rien faire désolée au revoir " et me raccroche au nez! Décidément à st Gau ils sont au top! J'ai appelé le tribunal qui me dit " ah non ça ne marche pas comme ça madame il ne suffit pas de payer l'ammende et faire un stage pour que ça n'apparaisse pas" Bon. Est-ce que le policier que j'ai eu le jour de mon interpellation s'est fichu de moi? Ce qu'il a dit et fait est-il légal? Je trouve que c'est du grand n'importe quoi! J'habite à plus d'une heure de route donc si quelqu'un à un conseil qui m'éviterait le trajet je suis preneuse.

Merci de m'avoir lu,
Marion

Mise en ligne le 10/08/2018

Bonjour,

L'inscription ou non d'un délit sur le casier judiciaire ne relève pas d'une décision de la police. Seul le juge, au moment de la condamnation, peut répondre favorablement à cette demande. Le policier ne vous a peut-être pas menti mais il a sans doute manqué de clarté. Il aurait dû vous dire qu'en payant l'amende et en participant au stage, vous auriez plus de chance d'obtenir cette faveur du juge lors de l'audience.

Quoi qu'il en soit, il existe une procédure d'effacement anticipé que vous pouvez effectuer. Vous trouverez en lien ci-dessous les explications de cette démarche qui figurent sur le site du gouvernement.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Effacement anticipé du casier judiciaire